

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Mise en œuvre d'infrastructures de télécommunications pour la montée en débit (« Points de Raccordements Mutualisés ») pour chacun des sous répartiteurs concernés (liste ci-dessous), par le Syndicat Mixte Ouvert Périgord Numérique sur le territoire de la Dordogne.

Ces travaux seront réalisés par un marché de travaux en 4 lots géographiques sur l'ensemble du Département .

Adresse : Syndicat Mixte Ouvert Périgord Numérique (SMPN)

2, rue Paul-Louis Courier, 24019 Périgueux Cedex.

Personne à contacter : Mr Jean Philippe Sautonie, Directeur du SMPN.

05 53 02 21 74 ou 05 53 02 59 55

2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

N° SR	COMMUNE SR-PRM	Nombre LP de la ZSR
24006ALS106	BEZENAC	108
24037BER126	CREYSSE	124
24037BER130	SAINT LAURENT DES VIGNES	213
24067LEBP03	CAMPAGNE	162
24067LEBP09	AUDRIX	146
24068BUI105	LE BUISSON DE CADOUIN	81
24073C2L102	BADEFOLS SUR DORDOGNE	86
24082CAC103	VITRAC	94
24082CAC105	GROLEJAC	130
24082CAC106	VITRAC	127
24091CEN104	CENAC ET SAINT JULIEN	108
24160EGLU03	BREUILH	92
24182FLE015	MONFAUCON	131
24197GN2101	LUNAS	154
24217JOUJ06	JOURNIAC	166
24223LAL105	LALINDE	67
24234LEC118	SAINT JEAN D EYRAUD	105
24240LIL101	PAUNAT	124
24289MOT102	SAINT MICHEL DE MONTAIGNE	114
24290MDP103	BOUILLAC	85
24297MF2102	LE PIZOU	214
24299MUS111	SAINT LOUIS EN L ISLE	96
24337PRP107	BESSE	67
24340PRI102	LA FORCE	163
24396SCY103	MARNAC	73
24396SCY104	MOUZENS	157
24396SCY105	BERBIGUIERES	100
24418ST2101	CHANTERAC	181
24534SIG102	SAINT JULIEN D EYMET	67
24577VEZ101	VEZAC	175
24584VIT104	MINZAC	137
24584VIT106	MONTPEYROUX	104

3. Eléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 32 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

La durée de la présente consultation sera d'un mois et demi pour la période comprise entre le 15 novembre 2017 et le 31 décembre 2017.

Zone arrière de sous-répartition concernée : XX	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels ?	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	